

Retraites

À LA CNIÉG, LES FÉDÉRATIONS SYNDICALES DISENT NON À LA RÉFORME

Lors de la réunion du conseil d'administration de la Caisse Nationale des Industries Électrique et Gazière, les représentants des quatre fédérations syndicales représentatives des IEG (CGT, CFE-CGC, FO et CFDT) ont voté contre le projet de retraite présenté par le gouvernement.

Lors du conseil d'administration de la Caisse nationale des Industries Électrique et Gazière (Cnieg), le 17 janvier dernier, des représentants de la Sécurité Sociale ont indiqué aux administrateurs qu'un terme devrait être mis aux dispositions Statutaires concernant les retraites des IEG, et ce, par ordonnances prises dans un délai de 6 à 12 mois.

La CNIÉG, qui gère la retraite des électriciens et gaziers, est un organisme paritaire de sécurité sociale. Les quatre fédérations représentatives dans les IEG disposent chacune de deux sièges. Pour les employeurs, les sièges sont répartis entre deux groupements : l'Union Française de l'Électricité (UFE, 6 sièges), et l'Union nationale des employeurs des Industries gazières (Unemig, 2 sièges).

Pour les fédérations syndicales des IEG, ce texte signe la liquidation du régime Statutaire des retraites des électriciens et gaziers, et impose une baisse des pensions allant de 20 à 40 % : elles se sont donc prononcées contre. Les représentants des employeurs se sont prononcés en faveur de la réforme.

Le projet de loi, dit de « système universel de retraite », qui est soumis à l'Assemblée Nationale, comporte selon les fédérations de « nombreux trous », notamment sur les mesures d'âge de départ et de financement, sur la pénibilité et la conversion en points des droits acquis, ainsi que sur « l'ingénierie financière » à mettre en place dans les IEG pour tenter de compenser (comment et pour combien de temps ?)

les pertes de revenu induites par ce projet, notamment la perte induite par le calcul de la pension sur les six derniers mois de la carrière.

Autant d'incertitudes qui ont conduit à un refus unanime des fédérations syndicales, tandis que la mobilisation sociale se renforce dans les IEG où les salarié·es multiplient les initiatives. L'expression des salarié·es est une donnée incontournable du traitement de ce dossier majeur pour les agents et leurs familles.

Le lundi 27 janvier 2020, le Gouvernement officialise la sortie des retraités IEG du Statut.

La fin du régime spécial de retraite et du Statut National des IEG a été annoncée par la ministre Élisabeth BORNE. Lors de cette réunion, il a été présenté les mesures gouvernementales de transition pour passer du régime spécial des IEG, qui sera supprimé, au régime universel des retraites. À l'issue de cette rencontre, en l'état, rien n'est amendable et rien n'est négociable dans ce projet de loi !

Les seules concertations porteront, pour la ministre, sur les mesures de transition mais sans toucher aux mesures d'âge, l'âge « d'équilibre » étant inscrit clairement dans le texte.

Celles et ceux, qui pensent trouver dans la négociation une issue, en seront pour leurs frais... seul le retrait de ce projet de loi protégera les salariés et les retraités des IEG.

La suppression du régime spécial et de la CNIIEG devient pour le Gouvernement un motif de suppression plus large de nos acquis Statutaires. Comment imaginer garder les droits familiaux actuellement versés par la CNIIEG, le tarif agent validé par la CNIIEG... si la CNIIEG n'existe plus ! Et ce d'autant plus que la Cour des Comptes a préconisé en novembre 2018 de les supprimer ! La suppression du tarif agent amènerait à multiplier par 30 vos factures actuelles.

Le Gouvernement veut réécrire l'annexe 3 du Statut, mais avoue (avec la bénédiction des employeurs des IEG) vouloir aller plus loin en chassant du texte du Statut, toute référence aux « agents en inactivité de service ».

De fait, il n'y aurait plus aucune accroche réglementaire dans tous les domaines couverts par le Statut pour les retraités. C'est-à-dire exclusion des retraités des activités sociales ; plus de centres de vacances, plus de droits aux activités de proximité, plus de participations financières pour les aides à la personne... Donc plus de Statut pour les retraités, plus de CNIIEG, plus de CSMR et par déduction plus de CAMIEG. Ce qui ouvre tout simplement la porte à la fin du régime spécial de Sécurité Social pour l'ensemble des industries électrique et gazières.

L'heure n'est plus à tergiverser il est plus que temps que tous les retraités des IEG s'emparent des journées d'actions proposées pour exprimer leur désaccord.

Pour les retraités des IEG qui pensaient ne pas être touchés par la réforme... non seulement avec un système par points, les pensions vont baisser pour les futurs retraités mais la désindexation des pensions sur les prix sera permanente pour ajuster le coût des retraites à la conjoncture économique. Les retraités seraient la variable d'ajustement des finances publiques

La retraite c'est l'argent des actifs et des retraités, le fruit des cotisations de leur travail et il leur revient, et à eux seuls, de décider de la forme de sa redistribution. Cela ne mériterait-il pas d'ailleurs un référendum ?

De l'argent il y en a largement pour passer le cap du boom démographique jusque 2060 si les entreprises paient les 118 milliards de dettes et d'exonérations qu'elles ont envers la sécurité sociale. Il n'y a qu'à regarder du côté du CAC 40 pour voir les records battus d'année en année de distribution de dividendes, plus de 60 milliards € en 2019. Face à la hauteur de l'attaque et à la rupture historique annoncée, la mobilisation s'impose !

Cédric Sarda - Président de la CMCAS Aude Pyrénées Orientales et les Administrateurs CGT et FO

